

ASSEMBLÉE NATIONALE
21 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1842

présenté par
M. Gosselin

ARTICLE 2

A l'alinéa 18, après le mot :

« recherche »,

insérer les mots :

« à finalité thérapeutique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de préciser que toutes ces dispositions sont prises avec une finalité thérapeutique.